

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
tenue le mercredi le 11 mai 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton
à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

Révocation de l'ordre du jour.
Demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'une camionnette.
Réparation de l'air climatisé de la rétrocaveuse.
Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Révocation de l'ordre du jour

Considérant que tous les membres du conseil sont présents et conformément à l'article 153 du Code municipal,

Résolution 196-05-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de révoquer l'ordre du jour et de traiter les items suivants :

- Demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'une camionnette.
- Rétrocaveuse.
- Période de questions.
- Levée de l'assemblée.

Demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat d'un camion

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un camion pour le service des travaux publics;

Considérant qu'il faut aller en soumission par voie d'invitation écrite conformément à l'article 936 du Code municipal;

Résolution 197-05-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux soumissionnaires pour l'acquisition d'un camion de marque Dodge Ram 1500. Que le directeur général soit mandaté pour rédiger le devis.

Machineries du service des travaux publics

Considérant qu'il peut y avoir des réparations qui s'imposent sur diverses machineries du service des travaux publics;

Résolution 198-05-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au directeur des travaux publics de communiquer avec des commerçants, garagistes et entrepreneurs du milieu en premier lieu.

Feu clignotant

Considérant que le feu clignotant sis au coin de la 211 et la rue Principale a été arraché lors d'un accident de la route;

Considérant que le ministère des Transports a rapporté le feu clignotant et qu'il n'a pas été réinstallé;

Considérant qu'il y va de la sécurité routière des usagers;

Résolution 199-05-2017

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Transports de bien vouloir réinstaller le feu clignotant au coin de la route 211 et de la rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 200-05-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 09H10.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 11 mai 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.